

DELIBERATION N° 2008/02-11 - VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX AU HAUT DES RONCES

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa décision du 24 septembre 2007, relative à un projet d'extension du Dynapôle par la Société SOFIA, demandeur d'un permis d'aménager sur le site du « Haut des Ronces ».

Il indique qu'à l'intérieur de ce périmètre, la commune de Ludres est propriétaire des parcelles suivantes :

Désignation des parcelles	Surfaces en m ²	Prix acquisition en euros	Date	Estimation des domaines en euros	Date	Prix proposé 5 euros le m ²
AI 809*	2 994	11 900 (3,97 le m ²)	2007	11 900 (3,97 le m ²)	2007	14 970
AK 333	817	1 870 (2,29 le m ²)	1992	3 700 (4,53 le m ²)	2007	4 085
AI 30	7 293	26 000 (3,57 le m ²)	2003	36 500 (5 le m ²)	2007	36 465
AI 31**	2 401	0 €	-	17 000 (3.03 le m ²)		12 005
AI 805**	49	0 €	-			245
AK 420**	3 158	0 €	-			15 790
TOTAUX	16 712			69 100 (4,13 le m²)		83 560

* : ancien délaissé du CD 73

** : ancien chemin du Haut des Ronces

Deux entreprises déjà implantées à Ludres se montrent intéressées par cette localisation pour envisager une extension de leurs activités.

Afin de donner à l'aménageur la possibilité de concrétiser son projet, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter un compromis de vente pour l'ensemble des terrains décrits ci-dessus, d'une contenance totale de 16 712 m² au prix de 5 euros le m², soit 83 560 euros pour l'ensemble.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

décide par 23 voix pour et 1 abstention (M. GAUZELIN du Groupe Ludres Autrement) et 2 voix contre (M. FRANOUX, Mme GRAILLOT du Groupe Ludres Notre Ville) :

- d'accepter que Monsieur le Maire signe le compromis de vente proposé pour la vente des parcelles référencées AI 809 (2 994 m²), AK 333 (817 m²), AI 30 (7 293 m²), AI 31 (2 401 m²), AI 805 (49 m²) et AK 420 (3 158 m²) au prix de 5 euros le m², soit 83 560 euros.